

Assistant permanent d'un lieu de vie et d'accueil (H/F)

Description de l'offre

L'assistant permanent du lieu de vie et d'accueil accueille et accompagne dans les actes de la vie quotidienne les

jeunes dans la prise en charge du levé au couché, Accompagnement scolaire, aux activités, vie quotidienne

Il sera placé sous l'autorité du directeur

Il travaille 257 jours par an, week-end et jours fériés compris

Travail en binôme

Lieu de travail Pompignan dans les Gard

Missions

Le permanent et l'assistant permanent du Lieu de vie exercent leur mission en étroite collaboration avec le Directeur du Lieu de Vie qui veille, lui, au bon fonctionnement du lieu de vie dans les différentes fonctions éducatives, administratives et pédagogiques.

Le permanent et l'assistant permanent prennent en charge au quotidien les adolescents accueillis :

- En les aidant à structurer leur vie quotidienne (hygiène, lever, repas, coucher, aide aux devoirs, loisirs...)
- En assurant leur accompagnement vers la responsabilisation, l'autonomie, la sécurité, le respect de soi et des autres.

Le permanent et l'assistant permanent assurent le « **Vivre avec** » et le « **Faire avec** » et s'investissent auprès des jeunes en étant acteurs de toutes les tâches (repas-cuisine-toilette-ménage-accompagnement-devoirs-jeux...).

Le permanent et l'assistant permanent participent au suivi des adolescents, liens, transmissions internes, rapports mensuels...

Le permanent et l'assistant permanent sont les garants de la mise en œuvre et de l'application du Projet Educatif, du Projet Individuel du jeune, du Règlement de fonctionnement, de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, du document individuel de prise en charge, des règles de vie du lieu de vie, sous l'autorité du Directeur